



Procès-verbal de la 135^e assemblée générale

tenue le 19 novembre 2012 à 18h30 au local 2-52-101

Ordre du jour

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.
2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 octobre 2012; et suites.
5. Informations :
 - 5.1 C'Viable.
 - 5.2 Colloque LGBT et alliés.
 - 5.3 Recherche au collégial.
6. Règles d'attribution des fonds de perfectionnement.
7. Démission au bureau exécutif du Syndicat.
8. État du fonds de résistance syndicale (FRS).
9. Appuis syndicaux à Gabriel Nadeau-Dubois.
10. Sommet sur l'enseignement supérieur.
11. Varia.
12. Levée de l'assemblée.

1. Nomination à la présidence de l'assemblée.

Résolution 135.1 « Il est proposé de nommer Luc Loignon à la présidence d'assemblée. »
Proposée par Philippe Langlois et appuyée par Catherine Ladouceur.
Adoptée à l'unanimité. »

2. Acceptation des nouvelles et des nouveaux membres.

Résolution 135.2 « Il est proposé d'accepter Michaël Labarre, du département de Langues modernes, comme nouveau membre du SPECS-CSN. »
Claude Tétreault propose et Julie Dionne appuie.
Adoptée à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Résolution 135.3 « Il est proposé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. »
Louis Desmeules propose et Claude Belzile appuie.
Adoptée à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 16 octobre 2012; et suites.

Résolution 135.4 « Il est proposé d'adopter le procès-verbal de la 134^e assemblée générale tenue le 16 octobre 2012. »
Mathieu Deschamps propose et Steve McKay appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Suites au procès-verbal.

- Hormis certains éléments à l'ordre du jour de la présente assemblée, il n'y a pas de suite à donner au dernier procès-verbal.

5. Informations :

5.1 C'Viable.

Sophie Gagnon fait état de la dernière réunion du comité C'viable. Elle informe l'assemblée qu'un sondage circulera prochainement sur l'aménagement du campus. Elle informe également l'assemblée que, n'ayant pas de tâche à l'hiver, elle sera remplacée par Mireille Guay à C'viable.

5.2 Colloque LGBT et alliés.

Dominique Dubuc annonce à l'assemblée la tenue d'un colloque sur l'homophobie en milieu scolaire, *Pour prévenir l'homophobie et l'intimidation*, les 25 et 26 avril prochains. Le colloque devrait avoir lieu à l'Université Laval ; tous et toutes sont invitéEs à y participer.

5.3 Recherche au collégial.

Steve McKay présente les derniers développements sur la recherche au Cégep. Le SPECS voit d'un bon oeil le développement de la recherche mais veut s'assurer que cela se fasse dans le respect de la mission première du Cégep, à savoir l'enseignement. Steve McKay souligne que le processus de consultation sur le *Plan institutionnel de développement de la recherche (PIDR)* choisi par la direction suit un modèle semblable à celui du projet éducatif, un modèle que critique le syndicat, notamment parce que les documents sont rédigés avant toute consultation. Tout en présentant certains enjeux que pose le PIDR, il invite les membres à participer aux consultations à son sujet.

Note : Jusqu'à ce moment-ci, l'assemblée se déroulait sans qu'il y ait quorum. D'où la raison de la proposition suivante qui a été soumise au moment où le quorum a été atteint.

Proposition :

« Étant donné que le quorum vient d'être atteint, il est proposé d'entériner les décisions qui ont été prises depuis le début de la présente assemblée. »

Julie Dionne propose et Steve McKay appuie. Adoptée à l'unanimité.

6. Règles d'attribution des fonds de perfectionnement.

Nous reprenons, avec l'objectif de disposer des quatre recommandations de notre Comité de perfectionnement mises en dépôt lors de l'assemblée générale du 12 septembre 2012.

Proposition 1 :

« Il est proposé que l'enveloppe budgétaire dédiée au perfectionnement départemental de groupe soit abolie et compensée par une augmentation du montant individuel alloué à chaque enseignant. Les personnes qui veulent se prévaloir d'un perfectionnement de groupe pourront toujours le faire en se faisant rembourser à même leur montant individuel de perfectionnement. »

Valérie Boisvert propose et Sophie Gagnon appuie.

- Le président d'assemblée annonce qu'à moins de résolution de la part de l'assemblée et pour la bonne marche de celle-ci, la discussion sur la proposition se limitera à dix minutes.
- Valérie Boisvert du comité de perfectionnement initie la discussion en expliquant les considérations qui ont motivé la proposition.
- Après dix minutes de discussion, l'assemblée demande une prolongation du temps de discussion prévu.
- **Résolution :** « Il est proposé de se donner dix minutes supplémentaires pour disposer de la proposition. »
Catherine Ladouceur propose et Mathieu Deschamps appuie.
Adoptée à l'unanimité.



- Après dix minutes, la discussion n'est toujours pas terminée.
- **Résolution** : « Il est proposé de terminer les droits de parole avant de passer au vote. » Diane Lafrance propose et Claude Belzile appuie. Adoptée à l'unanimité.
- Yves Lafond demande le vote sur la proposition 1.

Résolution 135.5 « Il est proposé que l'enveloppe budgétaire dédiée au perfectionnement départemental de groupe soit abolie et compensée par une augmentation du montant individuel alloué à chaque enseignant. Les personnes qui veulent se prévaloir d'un perfectionnement de groupe pourront toujours le faire en se faisant rembourser à même leur montant individuel de perfectionnement. »
Adoptée à la majorité.

- Yves Lafond demande à ce que sa dissidence sur la résolution 135.5 soit inscrite au procès-verbal.

Proposition 2 : « Il est proposé, concernant le remboursement des frais de perfectionnement entraînés par une révision de programme ou des changements technologiques majeurs, qu'un montant maximum de 10 000\$, pris à même le budget total du perfectionnement des enseignants, soit prévu pour l'ensemble des révisions de programme ou changements technologiques majeurs. »
Claude Belzile propose et Julie Dionne appuie.

Proposition d'amendement 1 :

« Il est proposé de remplacer, dans la proposition 2, les mots : "qu'un montant maximum de 10 000 \$, pris à même le budget total du perfectionnement des enseignants, soit prévu pour l'ensemble des révisions de programme ou changements technologiques majeurs" par les suivants : "qu'un montant maximal de 2500 \$, pris à même le budget total du perfectionnement, soit prévu pour chaque révision de programme ou changement technologique majeur". »
Sophie Gagnon propose et Steve McKay appuie.

Proposition de sous-amendement 1 :

« Il est proposé de changer, dans la proposition d'amendement 1, le mot "changement" par les mots "mise à jour".
Mathieu Deschamps propose et Sarah de Rivière appuie.
- Le vote est demandé sur le sous-amendement 1.
- Le sous-amendement 1 est rejeté à la majorité.

Proposition de sous-amendement 2 :

« Il est proposé d'éliminer de l'amendement le mot "majeur" ». Jean-Christophe Dominique propose et Yves Lafond appuie.
- Le vote est demandé sur le sous-amendement 2.
- Le sous-amendement 2 est rejeté à la majorité.

Proposition de sous-amendement 3 :

« Il est proposé de remplacer les mots "changement technologique majeur" par les mots "mise à jour ou changement nécessaire, notamment technologique".
Valérie Dubé propose et Jean-Christophe Dominique appuie.
- Le vote est demandé sur le sous-amendement 3.
- Le sous-amendement 3 est rejeté à la majorité.



- Le vote est demandé sur la proposition d'amendement 1.
- L'amendement est adopté à la majorité.

- Le vote est demandé sur la proposition 2 telle qu'amendée.
- La proposition 2 telle qu'amendée est adoptée à la majorité.

Résolution 135.6 « Il est proposé, concernant le remboursement des frais de perfectionnement entraînés par une révision de programme ou des changements technologiques majeurs, qu'un montant maximal de 2500 \$, pris à même le budget total du perfectionnement, soit prévu pour chaque révision de programme ou changement technologique majeur. »
Adoptée à la majorité.

Résolution 135.7 « Il est proposé que l'enveloppe budgétaire dédiée au perfectionnement de groupe organisé par le Service de soutien à l'enseignement et à la recherche (SSER) soit abolie et compensée par une augmentation du montant individuel alloué à chaque enseignant. Les personnes qui veulent se prévaloir d'un perfectionnement de groupe organisé par le SSER pourront toujours le faire en se faisant rembourser à même leur montant individuel de perfectionnement. »
Catherine Ladouceur propose et Pierre Morissette appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Résolution 135.8 « Il est proposé que, concernant le remboursement d'un formateur, aucune discrimination ne soit appliquée en raison de la provenance de ce formateur. Si, à titre d'exemple, un formateur provient du Cégep de Sherbrooke, il pourra exiger un tarif comparable aux formateurs d'autres cégeps. »
Mathieu Deschamps propose et Valérie Boisvert appuie.

Le vote est demandé.
Adoptée à la majorité.

7. Démission au bureau exécutif du Syndicat.

Steve McKay informe l'assemblée de la démission à titre de conseiller au bureau exécutif de Pierre Plourde et de ses motifs. Conformément aux statuts et règlements, l'équipe de l'exécutif a choisi de ne pas le remplacer mais de se redistribuer ses responsabilités jusqu'à la fin de son mandat.

8. État du fonds de résistance syndicale (FRS).

Julie Dionne présente un sondage visant à déterminer si les membres ont besoin d'un fonds de résistance en temps de grève et, le cas échéant, à quelle hauteur établir ce fonds de grève. Le sondage vise aussi à connaître le type de contexte qui pourrait motiver les membres à déclarer une grève illimitée. Le sondage sera mis en ligne prochainement et ses résultats communiqués à la prochaine assemblée.

9. Appuis syndicaux à Gabriel Nadeau-Dubois.

Steve McKay informe l'assemblée du fait que la CSN a donné 2500 \$ au fonds de défense juridique de Gabriel Nadeau-Dubois. La FNEEQ invite aussi ses syndicats membres à contribuer au fonds.

On exprime dans la salle des réticences vis-à-vis cette démarche de soutien financier à Gabriel Nadeau-Dubois. Maintenant que le conflit étudiant est terminé, les finances et énergies syndicales devraient, argue-t-on, se consacrer aux problèmes locaux. Soulignant le fait que l'issue du procès de Gabriel Nadeau-Dubois risque d'avoir des incidences sur les droits syndicaux, d'autres voix



s'élèvent dans l'assemblée pour appuyer, au contraire, l'idée d'un don au fonds de défense juridique de Gabriel Nadeau-Dubois.

À la fin de la discussion, Steve McKay s'engage au nom de l'exécutif à ce qu'une éventuelle contribution du SPECS au fonds de défense de Gabriel Nadeau-Dubois passe par une résolution d'assemblée générale.

10. Sommet sur l'enseignement supérieur.

Julie Dionne invite les membres de l'assemblée à participer aux consultations entourant le Sommet sur l'enseignement supérieur en déposant des contributions individuelles sur la page Web du Sommet.

11. Varia.

Aucun point n'est soulevé en varia.

12. Levée de l'assemblée.

Résolution 135.9 « Il est proposé de lever l'assemblée. »
Steve McKay propose et Claude Belzile appuie.
Adoptée à l'unanimité.

Steve Mc Kay, président

Philippe Langlois, secrétaire